

COMMUNIQUÉ DU MAIRE A L'ATTENTION DES PARENTS
RÉOUVERTURE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la crise sanitaire qui touche notre pays et suite à la décision de réouverture des écoles annoncée par le gouvernement, pour le 11 mai prochain, la Municipalité d'Orgeval a décidé de différer ce retour en classe d'une semaine. Cette réouverture se fera dans le cadre des attributions du Maire et sous l'autorité de l'État.

En effet, l'enjeu est de pouvoir garantir à chacun l'application drastique des mesures énoncées par le protocole sanitaire des écoles.

Les écoles de la Ville ouvriront à nouveau le lundi 18 mai. Dans ce contexte sanitaire inédit, et pour respecter les mesures de distanciation et les gestes barrières demandés, tous les enfants ne pourront pas être accueillis en même temps. L'Education Nationale est contrainte de limiter le nombre d'enfants présents chaque jour dans les établissements.

Le 12 mai un pôle de scolarité sera mis en place pour les enfants des professions prioritaires.

Les familles seront contactées par les directions d'école afin de connaître l'organisation scolaire et les conditions d'accueil de leur enfant.

Pour ouvrir à nouveau les accueils périscolaires, le protocole des accueils collectifs de mineurs (ACM), reçu le jeudi 7 mai, doit être étudié par la Municipalité afin de pouvoir aménager les espaces et ainsi proposer un accueil respectant l'ensemble des conditions sanitaires demandées.

Pour le repas du midi, nous ne disposons pas du personnel de restauration nécessaire au bon fonctionnement de ce temps méridien et notre prestataire ayant également été impacté par cette crise sans précédent, un délai est nécessaire pour qu'il puisse à nouveau mettre en marche l'approvisionnement des matières premières et la reprise de son activité. De plus, le protocole sanitaire recommande fortement pour limiter le brassage des enfants et des points de contact, de laisser déjeuner les élèves dans leur classe.

Pour la période de déconfinement progressif de notre région prévue du 11 mai au 2 juin, les accueils périscolaires du matin ne seront pas ouverts et le transport scolaire non assuré dans un premier temps. Les accueils du soir fermeront à 17h30 afin que l'ensemble du personnel puisse effectuer toutes les missions de désinfection des objets utilisés par les enfants et de tous les points et surfaces de contact des espaces ouverts. Nous comptons sur votre compréhension.

.../...

Le portail famille ne sera pas ouvert pour le moment et les inscriptions doivent être effectuées par mail une fois que vous aurez été contactés par la direction de l'école de votre enfant et si votre enfant est scolarisé à nouveau pour cette période transitoire.

L'ensemble de vos interlocuteurs habituels est à votre disposition.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé dès l'ouverture du dispositif que nous mettrons en place pour l'accueil d'un enfant dans les services.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes meilleures salutations.

L'Adjoint aux Affaires Scolaires,
Jeunesse – Sport



Philippe ÉTIENNE

Le Maire



Jean-Pierre JUILLET



Copies : Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale
Madame la Directrice de la maternelle Jean de La Fontaine
Monsieur le Directeur de l'école élémentaire Pasteur
Monsieur le Président de l'AGPE